

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	36 dont 3 pouvoirs

Date de convocation : **18 octobre 2017**
Date d'affichage : **19 octobre 2017**

SEANCE DU 24 OCTOBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-quatre du mois d'octobre, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Saint-Priest Bramfant.

Etaient présents : Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Josette BREYSSE, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, André DEMAY, Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Fabienne GASTON, Daniel GORCE (suppléant de Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Pierre LYAN, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, David MOURNET, Jean-Claude PAPUT, François-Xavier PERRAUD, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à Luc CHAPUT
Sandrine COUTURAT a donné pouvoir à Jean-Jacques MATHILLON
Jeanne DEBITON a donné pouvoir à André DEMAY

Absents :

Roland GENESTIER
Jean-Claude MOLINIER

Secrétaire de séance : M. Daniel GORCE

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

**Délibération n°2017- 173 : CESSION DES PARCELLES DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT DE LA ZAC
DE JULLIAT EST**

Rapporteur : Marc CARRIAS

Annule et remplace la délibération 2017-97

Par délibération du 13 décembre 2016, le conseil communautaire de la Communauté de communes Nord Limagne a désigné la Société d'Équipement de l'Auvergne comme organisme aménageur de la ZAC Julliat Est et a approuvé la convention de concession d'aménagement, qui a été signée le 20 décembre 2016.

Est exposé :

La Communauté de communes est propriétaire des terrains d'assiette de cette opération, elle doit donc les céder à la Société d'Équipement de l'Auvergne.

Les parcelles sont cadastrées ZI 89, 91, 96, 98 et 100 pour une surface d'emprise d'environ 110 952 m².

La valeur de ces terrains de la future ZAC est estimée à 329 306,43 €, soit 2,97 €/m². Dans sa notification du 14 mars 2017, le Domaine a donné un avis favorable à ce prix de cession.

→ **Le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :**

- **de céder ces parcelles d'une surface de 110 952 m², à la Société d'Équipement de l'Auvergne au prix 329 306,43 €,**
- **de désigner Maître Sauvage comme notaire rédacteur de l'acte,**
- **d'autoriser le président à signer le compromis, l'acte de vente et tout document relatif à cette cession.**

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au Registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire
A Aigueperse, le 26/10/2017
Le Président,

Le Président,

Claude RAYNAUD

